

Privilège—M. Ernie Epp

Il s'agit là d'une question importante pour la culture nationale. Pour conclure, je dirais que notre pays pratique un bilinguisme institutionnel depuis près de vingt ans. Il faut pour cela que le gouvernement fédéral fournisse des services de traduction, d'interprétation et de terminologie de haute qualité. J'estime que si l'on s'écarte des dispositions qui ont été prises à cet égard et qui forment la base de notre bilinguisme institutionnel, 19 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles et à la suite de la décision que le Président Lamoureux a rendue en 1968, cela constitue une question de privilège.

J'aimerais que vous étudiez attentivement la question, monsieur le Président. Je suis prêt à proposer la motion voulue si vous estimez que la question de privilège est justifiée.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat très brièvement. Je n'ai pas eu le temps, comme le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), de me préparer pour discuter à fond de la question. Ce que je sais et que les députés savent tous dans cette Chambre, c'est que la question est d'importance. Mais il y a aussi des considérations tout à fait spéciales dont il faut tenir compte lorsqu'on discute de traduction versus interprétation, et ici je ne pense pas que le député fasse allusion à la qualité de l'interprétation actuelle de la Chambre. Je pense que c'est une chose dont nous sommes très fiers et qui est en elle-même un acquis pour tous les députés.

La question de la traduction évidemment relève depuis toujours du secrétaire d'État (M. Crombie) qui, dans son ministère, est chargé de fournir le service de traduction à la Chambre des communes. Ce n'est pas un service qui est donné par la Présidence mais un service qui est fourni par un ministère du gouvernement, c'est-à-dire le Secrétariat d'État, et qui est depuis longue date, selon mon appréciation de la question, d'une qualité exceptionnelle et qui a toujours été pour moi, en tout cas, une source d'inspiration au niveau de la traduction de ce que les députés veulent bien dire en cette Chambre.

Pour ma part, monsieur le Président, nous avons vécu cet été une période exceptionnelle. La Chambre a été rappelée le 11 août. Il y a eu le Comité sur la Constitution qui a siégé, et je reconnais, comme le député, qu'il y a eu des problèmes de retard concernant certaines traductions.

● (1600)

[Traduction]

Ce qu'il y a lieu de dire c'est qu'en qualité de clients du Secrétariat d'État, aux services duquel la Chambre des communes a recours depuis des années, nous avons éprouvé des difficultés au chapitre des deux problèmes évoqués par le député. Il y a d'abord le problème évident des compressions de personnel habituellement attaché au service de traduction. Il y a eu des coupures sérieuses qui ont réduit la capacité en débit de la traduction, même si à l'occasion je dois reconnaître que

j'ai beaucoup d'éloges à lui adresser pour la qualité qui a été conservée en beaucoup de cas.

Il y a aussi le fait qu'une bonne partie du travail est actuellement sous-traitée par le Secrétariat d'État en vertu d'une politique que le gouvernement a adoptée depuis trois ans qu'il est au pouvoir. Il pense économiser de l'argent et réduire les dépenses en sous-traitant beaucoup de travaux. Je n'y crois pas. Je ne crois pas que cela conserve la qualité. Je ne crois pas que cela soit favorable aux services qui sont indispensables à la bonne marche de la Chambre.

Donc, la sous-traitance et la réduction du nombre de fonctionnaires ont eu un effet direct sur la charge de travail des traducteurs, à qui on demande parfois de produire beaucoup plus que les 1 100 à 1 500 mots habituels par jour. Tout le monde vous dira, monsieur le Président, que cela est très difficile dans le domaine des politiques, de la politique ou du langage parfois très technique utilisé à la Chambre.

Je félicite le député d'avoir soulevé la question à la Chambre. Je ne puis dire qu'il s'agit d'une question de privilège, mais il est très important de dire au gouvernement actuel qu'il devrait effectivement reconnaître l'importance du Parlement et l'importance des services rendus au Parlement.

Nous ne devrions pas opérer de coupures ou de réductions dans ces services au nom d'une fausse théorie économique suivant laquelle il ne faudrait pas confier aux fonctionnaires la quantité de travail qui serait normalement commandée, mais au contraire la sous-traiter parce qu'elle ne peut être effectuée à l'intérieur. Cela est mauvais.

Je pense qu'il est mauvais également de réduire le nombre des fonctionnaires dont la charge de travail augmente de jour en jour. Il est mauvais pour le gouvernement de conserver ces deux politiques: la première consistant à réduire le nombre des fonctionnaires, et la seconde à réduire la quantité de travail effectuée.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ce ne sera certainement pas une surprise pour vous que je participe à ce débat. A plusieurs reprises dans le passé j'ai soulevé cette question dans un bon esprit.

[Traduction]

Chaque fois que nous parlons de services bilingues ou de bilinguisme, je sais que les députés commencent à manifester une certaine nervosité. J'ai toujours tenté au fil des années de conserver mon sang-froid à ce propos. Je vous en ai souvent entretenu en privé, monsieur le Président, comme je l'ai fait avec les Présidents antérieurs et je me suis toujours montré aussi aimable et équitable que possible à ce sujet. J'ai très rarement participé à un débat de ce genre à la Chambre, mais je le fais en fin de compte parce que nous nous devons d'agir.